

DES CHOIX STRUCTURANTS AU SERVICE DES ENFANTS

La Ville de Couzeix souhaite répondre publiquement au tract diffusé par la section CGT Territoriaux Communauté Urbaine Limoges Métropole au sujet de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Parce que les sujets liés à l'enfance méritent sérieux, objectivité et responsabilité, il est indispensable de rétablir des éléments factuels et de rappeler la réalité du travail mené depuis plusieurs années par la collectivité et les organisations syndicales représentatives des agents de la ville.

NB : la CGT ne fait pas partie des organisations syndicales représentatives du personnel de la ville.

Un dialogue social constant et structuré

Le dossier ALSH est suivi depuis 2023 avec les syndicats représentatifs (FO et FSU) et les représentants du personnel. **Les affirmations du tract de la CGT reposent sur des informations incomplètes ou erronées, malgré 3 rencontres successives pour leur présenter un état des lieux.**

Qualité de l'accueil et projet pédagogique

Un contrôle de février 2026, réalisé par l'autorité de tutelle a confirmé que l'ALSH offre :

- Une ambiance conviviale et détendue entre enfants et animateurs.
- Des thématiques, animations et activités adaptées à l'âge des enfants, tout en laissant une large place à l'imaginaire.
- Un projet pédagogique conforme aux exigences réglementaires.

Ces éléments démontrent que le service fonctionne avec sérieux et professionnalisme.

Précarité et stabilité des équipes

Les 14 postes permanents et les recrutements en cours garantissent la continuité du service. La collectivité agit pour stabiliser l'organisation tout en respectant le cadre budgétaire. Cependant, le recours à des contrats courts pour compléter les équipes en période de vacances scolaires est une réalité structurelle nationale. Malgré des offres d'emplois publiées et un job dating organisé, nous n'avons pas reçu de candidatures statutaires.

Risques psycho-sociaux

Les alertes ont été prises au sérieux : CST exceptionnels, médecine du travail, enquête administrative. La Ville refuse les généralisations anxiogènes qui ne reflètent pas la réalité du terrain.

La Ville a agi de manière proactive sur l'organisation de l'ALSH, sans attendre l'intervention de la CGT : création de 14 postes permanents, direction renforcée, organisation axée sur la continuité périscolaire-ALSH, projet pédagogique conforme et ambiance de qualité.

Le tract de la CGT ne cherche pas à contribuer à l'amélioration du service pour les enfants mais à créer des polémiques là où il n'y en a pas. **La Ville appelle à un dialogue responsable, factuel et respectueux des instances, au bénéfice des enfants, comme des agents.**

CHRONOLOGIE DES ÉCHANGES ET AVANCÉES

2023 :

- Ouverture du dialogue avec syndicats et personnel.
- Création de contrats permanents pour les besoins durables.
- Premières revalorisations salariales.

2024 :

- Poursuite des réunions régulières.
- Rencontre avec les animateurs.

2025 :

- Comité de pilotage interne (avril-juin).
- Réunions avec les animateurs.
- Deux CST exceptionnels au dernier trimestre.
- Enquête administrative pour objectiver les situations.
- Création de nouveaux contrats permanents pour les besoins durables.
- Structuration progressive du pôle enfance - jeunesse.
- Ajustements organisationnels pour renforcer la continuité éducative entre périscolaire, restaurant scolaire et ALSH.

2026 :

Une nouvelle directrice possédant une solide expérience et les qualifications appropriées, a pris ses fonctions pour diriger le service ALSH, en début d'année.

Il convient de rappeler que la direction d'un accueil de loisirs sans hébergement et celle d'un séjour avec hébergement ne relèvent pas des mêmes exigences. Selon le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006, article 3, les adjoints territoriaux d'animation, qui encadrent souvent les séjours avec hébergement (ex. mini-camps), sont placés sous la responsabilité d'animateurs ou d'adjoints de grade supérieur et participent à la mise en œuvre des activités. En revanche, la direction d'un centre de loisirs sans hébergement implique une responsabilité pleine et entière, exigeant une expérience et des qualifications plus solides pour organiser le projet pédagogique, encadrer en continu les équipes et assurer la sécurité des enfants sur l'ensemble des temps d'accueil.

Aujourd'hui :

- 14 postes permanents sont en place, garantissant la continuité et la stabilité du service.
- L'organisation du service est pensée pour assurer cohérence entre le périscolaire et l'ALSH, au bénéfice des enfants.

**Ces avancées sont concrètes et toujours suivies
par les syndicats représentatifs et les représentants du personnel.**